

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du jeudi 19 décembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 12 décembre 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire,

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Muriel ARTIQUE, Christelle BOUDAMOUZ, Joël DEMIERRE, Martine DONNA, Fanny MERMET-BOUVIER, Hakim GHEMMOUR, Johann MATHIEU, Ana Maria MARTIN GRILLET

Absents : Lionel DUJOUX, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Christelle PORTIER, Thierry ROULLARD

Lionel DUJOUX a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET

Marie-Bernadette BASTARD MADER a donné procuration à Sandrine DETURCHE

Christelle PORTIER a donné procuration à Muriel ARTIQUE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de Votants : 14 (dont 3 procurations)

Secrétaire de séance : Hakim GHEMMOUR

**N°2024-61 : SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR – TRANSFERT DE COMPETENCE
MODIFICATION DES STATUTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,

Vu la délibération CC2024.00295 du 24 septembre 2024 du conseil communautaire de Thonon Agglomération portant sur l'évolution des statuts,

Vu la délibération CC2024.00353 du 29 octobre 2024 portant sur le Syndicat Mixte de l'abattoir – approbation des statuts,

Vu la délibération DEL 2024-53 du 7 novembre 2024 de la commune de Massongy portant sur l'approbation de la révision statutaire N°4 de la communauté d'agglomération

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains

Les visas ci-avant ayant été rappelés, Madame le Maire expose que face à la pérennité précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %
- EPCI membres : 20 %, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Selon les articles L5211-17 et L5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

C'est en ce sens qu'il est proposé :

- D'approuver, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, le transfert à la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains de la compétence libellée comme ci-après : « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » ;
- D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains générée par la prise de cette compétence ;
- D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Après avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les décisions suivantes :

- **D'approuver** le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté d'agglomération de Thonon-les-Bains
- **D'approuver** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains générée par la prise de cette compétence.
- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.
- **D'autoriser** le Maire de Massongy à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact

Le secrétaire de Séance
Hakim GHEMMOUR



Massongy, le 20 décembre 2024

Le Maire,
Sandrine DETURCHE

